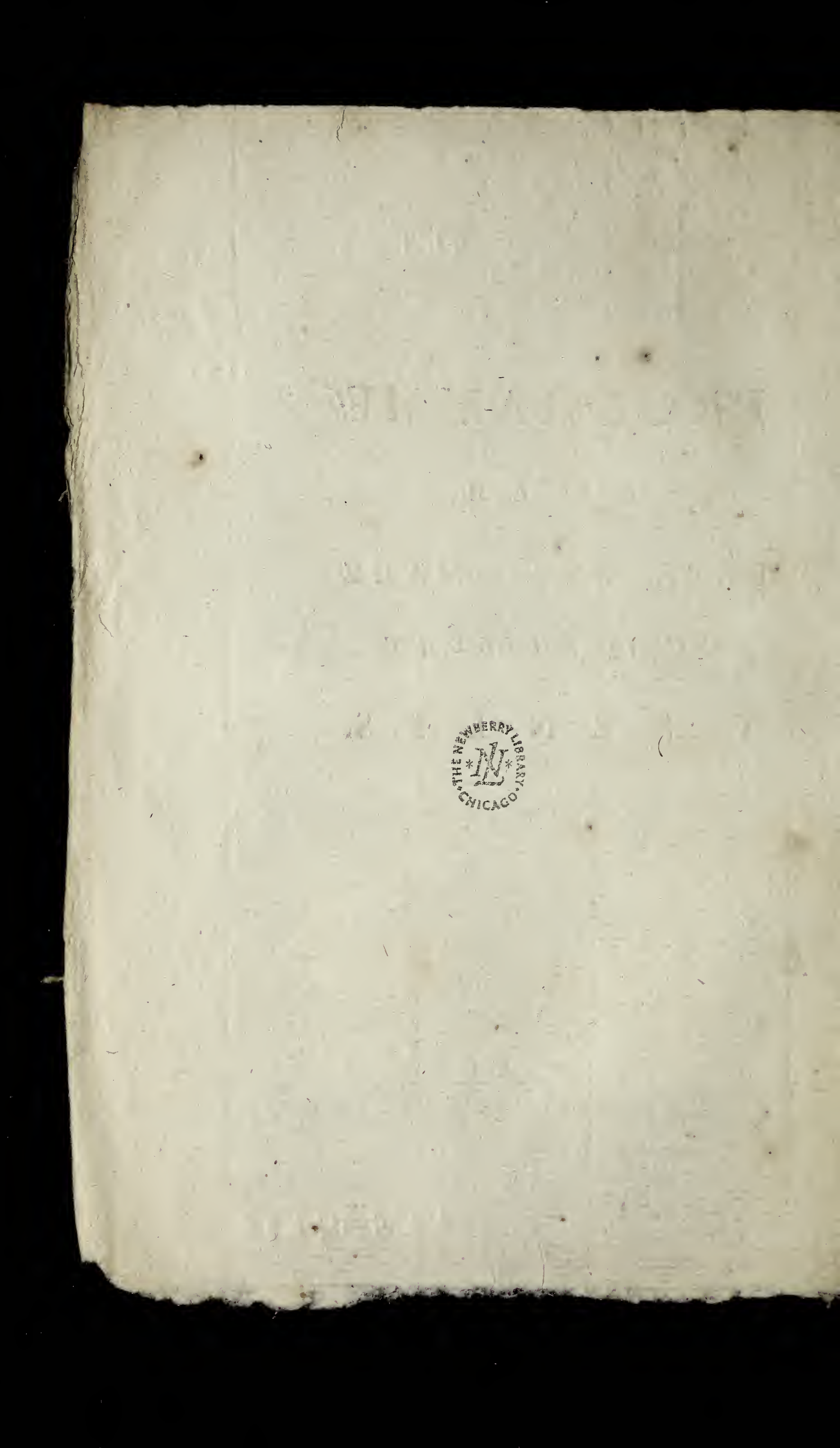
PROGRAMME

DE LA

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET

A SENLIS.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



PROGRAMME
DE LA
FÊTE NATIONALE,
QUI SERA CÉLÉBRÉE
A SENLIS,
Le 14 Juillet 1790.

LA Municipalité de Senlis ayant reçu le décret de l'Assemblée Nationale relativement à la Confédération des Troupes & Gardes Nationales du Royaume, l'adresse de la Commune de Paris à tous les Français, & l'instruction y jointe, après avoir communiqué le tout à l'Assemblée générale de la Garde Nationale convoquée pour la nomination de ses Electeurs; a arrêté dans la même Assemblée ce qui suit :

Article Premier.

Pour célébrer l'époque mémorable de la régénération du Royaume, tous les travaux feront fufpendus le quatorze juillet dans la ville de Senlis ; les Citoyens font invités à fe trouver à la cérémonie qui aura lieu, dont l'objet eft de cimenter l'union entre tous les Français.

I I.

Cette Fête Nationale fera annoncée la veille à midi, par le fon des cloches de toutes les Paroiffes de la Ville & celles du Beffroy ; à fix heures du foir par une falve d'artillerie, & à huit par tous les tambours.

I I I.

Dans l'emplacement fitué entre l'ancien cours & le rempart Saint-Rieul, il fera difpofé une enceinte ovale de quarante toifes de longueur fur foixante pieds de large, capable de contenir non-feulement la Garde Nationale mais encore tous les Spectateurs ; le principal objet de cette cérémonie eft d'annoncer la fraternité qui regne entre

tous les Citoyens : rien n'eſt plus propre à produire cet effet que de les réunir dans une même enceinte, & pour ainſi dire dans le même ſallon.

I V.

La Municipalité de Senlis par le choix de cet emplacement remplit encore un autre objet. La fête qu'elle ſe propoſe de célébrer eſt un témoignage éclatant de ſon patriotiſme ; elle ne peut y donner trop de publicité. Ce n'eſt point dans un endroit détourné ou fermé qu'elle veut célébrer une fête de cette nature ; c'eſt à la face de la France, ſur le bord de la grande route. Les attributs & les décorations, enfin tous les préparatifs de cette auguſte Cérémonie frappant les yeux des Voyageurs, pourront annoncer à tout le Royaume les ſentimens de nos Concitoyens.

V.

La porte d'entrée du ſallon national ſera tracée parallellement au grand chemin dont elle ſera diſtante d'environ vingt toiſes ; elle ſera à double face, ſon élévation totale ſera

d'environ trente pieds de hauteur ſur une largeur de neuf à dix toiſes ; elle repréſentera un arc triomphal ſoutenu ſur quatre colonnes d'ordre dorique, le ceintre ſera occupé par une figure repréſentant la liberté ſous le coſtume d'un Laboureur tenant une pique ſurmontée d'un bonnet. Sur les deux parties de l'entablement ſituées à droite & à gauche de la liberté, ſeront placées deux autres figures ; l'une repréſentant la paix, l'autre l'abondance, avec leurs attributs ordinaires ; celle-là courronnée d'olivier, un rameau dans ſa main ; celle-ci couronnée de fleurs & d'épis, répandant autour d'elle une corne chargée de richeſſes.

Dans les eſpaces encadrés par les deux colonnes, entre le ſocle & le chapiteau, ſeront placés divers médaillons emblématiques. A la droite les arts méchaniques, à cauſe de leur ancienneté & de leur utilité. On y repréſentera les inſtrumens du labourage, ceux de la forge, &c. Une ancre, des ballots & autres attributs des arts & du commerce terreſtre & maritime. A la

gauche les arts libéraux ; l'aſtronomie, la géométrie, la chymie, l'éloquence, la poéſie, la peinture, la ſculpture & la muſique. Il n'eſt pas beſoin d'indiquer la place des deux Statues. On voit au premier coup d'œil que dans un Royaume libre & bien adminiſtré, le philoſophe cultive en paix les ſciences amies de la tranquillité, tandis que la profeſſion des arts utiles amène & ſoutient l'abondance.

V I.

Vers l'extrêmité oppoſée de l'enceinte ſera placé l'Autel ſur une eſtrade de douze marches. Aucune Statue allégorique ou emblématique n'y ſera miſe. Un Autel n'appartient qu'à la ſeule Divinité ; il ſera formé par deux tambours de figure coloſſale réunis enſemble, pour conſerver à la Cérémonie le coſtume militaire. Quatre arbres verds réuniront leurs rameaux & formeront au-deſſus une eſpece de baldaquin ; une deviſe flottante s'élevera du milieu de ces arbres ; on y lira ces paroles du

Pſeaume: *Hæc eſt dies quam fecit Dominus exultemus & lætemur in eâ.*

Au-delà de l'Autel, ſur un ſocle élevé à une hauteur convenable, ſera placée une Statue repréſentant la Loi, armée de ſon glaive & de ſes balances ; à droite & à gauche deux autres Statues repréſenteront la Nation & le Roi ; une guirlande partant de l'Autel ira rejoindre l'emblême de la Loi, pour ſignifier que la Religion & la Loi ſe tiennent ; toutes ces figures reſteront voilées juſqu'à l'inſtant déſigné par le Cérémonial.

VII.

Le ſurplus de l'enceinte ſera décoré, de diſtance en diſtance, par un ordre de colonnes tronquées, ſupportant des médaillons dans leſquels ſeront déſignées les vertus chrétiennes, civiles & militaires, entremêlées, comme compatibles & ſe prêtant un mutuel appui pour le bonheur des Citoyens.

La force, repréſentée ſous la figure d'un homme qui arrache un arbre. C'eſt le Chrétien qui déracine de ſon cœur les mauvaiſes

habitudes. Dans un autre tableau, cette même vertu ſera déſignée par un homme qui tend un arc, comme un emblême des efforts par leſquels on atteint à la perfection.

La tempérance, par le tableau de Saint-Jean, ſe nourriſſant de ſauterelles dans le déſert.

La prudence, par une figure tenant un miroir. Des ſerpens à ſes pieds.

La charité, par la figure de St.-Martin, coupant ſon manteau pour en donner la moitié à un pauvre, & par celle du Pélican qui s'ouvre le ſein pour nourrir ſes petits.

Le reſpect pour les Vieillards, par le trait des enfans de Noé, marchant à reculons pour couvrir la nudité de leur pere.

L'amour conjugal, par une vigne ou un lierre entrelacé autour d'un jeune arbriſſeau.

L'amour filial, par une charité romaine.

L'amour maternel, par une femme allaitant ſes enfans; quelques enfans de différens âges grouppés autour d'elle.

L'amour de la Patrie, par le trait de cette

Lacédémonienne ; donnant un bouclier à ſon fils avec ces paroles : *Aut cum iſto, aut in iſto*. Et celui de Brutus, qui condamne ſes enfans.

La conſtance, par le trait de Mutius Scevola, tenant ſa main droite ſur un braſier ardent, en préſence de Porſenna, Roi des Etruſques.

La valeur, par celui d'Horatius Coclès, défendant ſeul un pont contre l'armée ennemie.

L'intégrité, par un Juge ſans mains, &c. &c. &c.

V I I I.

A dix heures du matin toutes les Compagnies s'aſſembleront dans leurs Diſtricts reſpectifs, & delà, au bruit d'une décharge de trois boîtes, elles partiront pour ſe réunir en un ſeul Corps ſur la Place d'Armes.

I X.

Le détachement qui viendra prendre les Drapeaux à l'Hôtel-de-Ville accompagnera en même-tems les Officiers Municipaux, décorés de leurs écharpes.

X.

Au milieu des Officiers Municipaux, marcheront les Citoyens infortunés, qui auront recouvré à Senlis leur liberté perdue en vertu d'ordres arbitraires, l'un d'eux portera une cage ouverte, un autre un joug rompu, ſymboles de leur nouvelle exiſtence.

X I.

Le Cortège arrivé au lieu choiſi pour célébrer la Fête, le Commandant enverra un détachement vers le Clergé, qui aura été précédemment invité par la Municipalité pour en faire la cérémonie religieuſe.

X I I.

Il y aura dans l'enceinte Nationale une place deſtinée aux douze plus âgés de la Ville, invités nommément par la Municipalité & auxquels on rendra les honneurs dûs au grand âge, afin de faire connoître à la jeuneſſe le reſpect qui appartient aux Vieillards.

X I I I.

A la gauche ſeront placés autant de

jeunes Enfans, pour marque r que tous les âges de la vie ont concouru à la pompe de la Fête, & pour laiſſer dans leur eſprit le ſouvenir de l'époque où la Nation a commencé à ſe régénérer.

X I V.

Au milieu ſeront ſix jeunes Filles vêtues de blanc, ornées de rubans aux couleurs de la Nation, tenant en leurs mains des guirlandes de fleurs pour annoncer l'union. Elles iront toutes enſemble au pied de l'Autel offrir un pain à bénir ; ce ſera le pain de l'union : on le coupera en morceaux égaux qui ſeront diſtribués aux Aſſiſtans.

X V.

Les vieux Défenſeurs de la Patrie, les Invalides qui ſe trouveront à Senlis, auront une place diſtinguée pour marquer combien ſont reſpectables ceux qui ont verſé leur ſang pour l'Etat. Au-deſſous, ſeront rangés les Citoyens tirés de la maiſon d'arrêt de Senlis : cet honneur eſt un dé-

dommagement dû aux victimes du defpotifme.

X V I.

L'heure de midi eft celle indiquée par tout le Royaume pour l'expreffion du vœu des bons Français. Elle fera annoncée par une falve d'artillerie. Les voiles des Statues emblématiques feront ôtés par les Miniftres des Autels pour indiquer l'inftant où le Ciel attend le Serment d'un Peuple libre. Le Maire s'avancera vers les emblêmes repréfentans la Nation, la Loi & le Roi, & levant la main, il prononcera la formule du Serment; tous les Affiftans debout leveront en même-tems la main. Les drapeaux feront le falut : la mufique exécutera une fymphonie militaire. Enfuite le Maire prononcera un difcours analogue à la Fête.

X V I I.

Un des douze jeunes Enfans viendra dépofer aux pieds de la Statue repréfentant la Nation, une gerbe de la nouvelle récolte, pour montrer que chaque Particulier

doit un tribut au Gouvernement pour la protection qu'il accorde aux propriétés. Ceux des Prisonniers délivrés qui porteront une cage & un joug rompu, les déposeront aux pieds de la Statue représentant la Loi, pour signifier que la liberté est subordonnée à la Loi, & qu'autrement elle est licence. Une autre personne mettra aux pieds de la Statue du Roi, un faisceau de Licteurs, pour désigner que toute force exécutrice émane du Roi. Enfin, on déposera aux pieds de celle représentant la Nation, une urne sur laquelle on lira : EMPLOIS ECCLÉSIASTIQUES, CIVILS ET MILITAIRES, ce qui désignera l'urne de l'élection, & qu'à l'avenir tous les Citoyens indistinctement seront appellés à ces emplois par le vœu libre de leurs Concitoyens.

XVIII.

Il y aura un *Domine Salvum* en musique, ensuite un *Te Deum*.

XIX.

A la fin du *Te Deum*, le cortège entier,

composé des Officiers Municipaux, des Vieillards, des Invalides, des jeunes Filles & des Enfans, des Prisonniers délivrés, & de la Garde Nationale entière, défilera devant l'Autel & devant les trois Statues emblématiques en passant sous la guirlande qui correspondra de l'Autel à l'embléme de la Loi, pour montrer que tous les Citoyens sont soumis au joug de la Religion & de la Loi.

X X.

Lorsque les Officiers Municipaux se retireront, ils seront reconduits par un détachement de la Garde Nationale qui reportera en même-tems les Drapeaux à l'Hôtel-de-Ville.

A Senlis. De l'Imprimerie de N. L. F. DES ROCQUES. 1790.